

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL  
DES EAUX DE LA BOMBARDE**

**COMPTE RENDU DE LA REUNION  
DU COMITE SYNDICAL DU 28 mars 2013**

**Le Comité du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Bombarde s'est réuni le 28 mars 2013 à 14 heures 30 à ST GERMAIN LAVAL, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis GAILLARD, Maire de Souternon.**

**Présents à la réunion :**

**M. DAUPHANT Christian, Trésorier de ST GERMAIN LAVAL  
M. RIFFAUD David, Chef de secteur SAUR  
M. GUILLOT Lucien, SAUR  
M. DUCREUX Rémi, SAUR  
M. CUBIZOLLE Hervé, Professeur des Universités – Université de ST ETIENNE  
Mme SICART Armelle, Directrice du Syndicat Mixte des Monts de la Madeleine**

**Excusés :**

**Mme FAURE Liliane, Conseillère Générale  
Mme BURELIER Huguette, Conseillère Générale  
M. CELLIER André, Conseiller Général  
M. NIGAY Henri, Conseiller Général  
Mme THOLLET Mireille, déléguée de STE FOY ST SULPICE**

**26 communes sont représentées sur 35 adhérentes.**

Monsieur Jean-Louis GAILLARD accueille et remercie les participants.

**LE COMITE SYNDICAL**

- **APPROUVE** à l'unanimité des délégués présents, le compte rendu de la réunion du 26 octobre 2012.

**Sous la présidence de Monsieur Alain BERAUD, Vice-président,**

- **APPROUVE le COMPTE ADMINISTRATIF 2012** qui laisse apparaître un résultat d'exploitation cumulé de 1 215 021.57 €

- **APPROUVE le COMPTE DE GESTION** dressé pour l'exercice 2012 par Monsieur le Trésorier de ST GERMAIN LAVAL, Receveur du Syndicat.

- **DECIDE** d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- 519 885.58 euros au compte 1068 – financement des investissements
- 695 135.99 euros au compte 002 – report à nouveau.

- **VOTE LE BUDGET PRIMITIF 2012** qui s'équilibre en recettes et en dépenses
- En section d'exploitation : 3 572 251.13 €
- En section d'investissement : 3 389 993.80 €

### **ETUDE DES ZONES HUMIDES POUR L'AMELIORATION DE LA QUALITE DES EAUX DU BARRAGE**

Le Président rappelle au comité syndical que le Centre de recherche ISTHME de l'Université de ST ETIENNE réalise l'étude des zones humides et des tourbières voisines du barrage du Gué de la Chaux.

L'objectif de cette étude est de connaître l'origine de la surcharge des eaux du bassin versant en matière organique afin de permettre l'amélioration de la qualité de l'eau brute destinée à la production d'eau potable.

Monsieur CUBIZOLLE, professeur des Universités, présente les travaux réalisés ainsi que les premiers résultats.

#### **Organisation de l'étude en 3 volets :**

- Volet 1 : Identification et cartographie des écoulements de surface et souterrains.
- Volet 2 : Etude des sols organiques et notamment tourbeux.
- Volet 3 : Suivi de la qualité de l'eau dans les tourbières et les ruisseaux alimentant le plan d'eau.

#### **Travaux conduits en 2012 :**

- Levés topographiques couplés à des relevés du réseau hydrographique et à des expertises pédologiques et géomorphologiques.
- Débuts des études de sols et en particulier de tourbe
- Réalisation des prélèvements d'eau pour analyse des diatomées et mener ces analyses en laboratoire.

#### **Premiers résultats :**

- Identification des écoulements et des masses tourbeuses.
- Etudes des diatomées (algues). Les espèces dominantes sur le site du Gué de la Chaux sont différentes de celles habituellement identifiées sur les autres tourbières étudiées dans la région.

#### **Programme de l'année 2013 :**

- Etude des sols sur Bois Vague et compléments d'études sur Bois Greffier.
- Etude de la circulation souterraine de l'eau par traçage isotopique.

## LIGNE DE TRESORERIE

Monsieur le Président propose au Conseil Syndical de contracter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Loire Haute Loire une ouverture de crédit à court terme de 1 000 000.00 € (un million d'euros) destinée à faciliter l'exécution budgétaire

Il expose que ce concours permettra de mieux maîtriser les flux financiers, d'envisager un assouplissement des rythmes des paiements et d'éviter une mobilisation trop précoce des emprunts budgétés.

Le Conseil Syndical après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après échange de vues, prend en considération et approuve la proposition de Monsieur le Président et après en avoir délibéré :

- Décide de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Loire Haute Loire aux conditions de taux fixées à la date de la signature du contrat, l'attribution d'une ouverture de crédit court terme. Les utilisations de ce concours seront remboursées au gré du Syndicat, et au plus tard le 28 mars 2014.
- Prend l'engagement :
  - o D'utiliser ce concours pour faciliter l'exécution budgétaire ;
  - o D'affecter les ressources procurées par ce concours, en trésorerie ;
- Prend l'engagement pendant toute la durée de l'ouverture de crédit de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les créances nécessaires pour assurer le paiement des intérêts et le remboursement des fonds utilisés.
- Confère en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Monsieur le Président pour la réalisation de ce concours, la signature du contrat à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions qui y sont insérées.

## ACCORD-CADRE

Monsieur le Président présente à l'assemblée l'accord-cadre de programmation 2013/2014 approuvé par le Conseil Général de la Loire pour les projets d'alimentation en eau potable.

Cet accord-cadre détermine nos engagements réciproques pour les deux années 2013/2014 et précise le programme, le calendrier prévisionnel des réalisations et l'enveloppe prévisionnelle de participation financière du Conseil Général à savoir :

OPERATION	Dépense subventionnable	Taux	Subvention prévisionnelle
GREZOLLES Ext. Gd Essart	20 300.00 €	49 %	9 947.00 €
ST GERMAIN LAVAL Renouv. « Pralong »	92 900.00 €	39 %	36 231.00 €
ST MARTIN LA SAUVETE Renouv. » Les Rapeaux »	122 400.00 €	39 %	47 736.00 €
ST GEORGES DE BAROILLE Renouv. Le Bourg Chazy Paillassière	131 200.00 €	39 %	51 168.00 €

Après en avoir délibéré le comité syndical :

- approuve l'accord-cadre de programmation pluriannuelle 2013-2014
- autorise Monsieur le Président à le signer.

### **GROUPEMENT DE COMMANDE AVEC LA COMMUNE DE STE AGATHE LA BOUTERESSE**

Monsieur le Président soumet au Comité Syndical le projet d'alimentation en eau potable ainsi désigné : AEP 2013 - Renouvellement du réseau d'eau potable à STE AGATHE LA BOUTERESSE « Mollian » parallèlement aux travaux d'assainissement de la commune dont le montant est estimé à 240 193.80 € H.T.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical

- approuve le projet ci-dessus désigné.
- S'engage formellement à inscrire à son budget annuel les crédits nécessaires pour couvrir les frais d'entretien, d'exploitation et de surveillance des installations, ainsi que ceux destinés à faire face aux travaux de grosses réparations et autres dépenses nécessaires.
- Autorise Monsieur le Président à signer la convention à intervenir entre la commune de STE AGATHE LA BOUTERESSE et le Syndicat en vue de la constitution d'un groupement de commandes pour ces travaux.
- Autorise Monsieur le Président à signer le marché et toutes les pièces à intervenir.

Le comité syndical procède ensuite à l'élection du représentant du syndicat de la commission d'appel d'offres du groupement parmi les membres de la commission d'appel d'offres du syndicat :

Monsieur Jean-Louis GAILLARD, Président est élu.

### **ADHESION AU SERVICE DE PAIEMENT EN LIGNE TIPI**

Monsieur le Président propose au Comité Syndical la mise en œuvre du service de paiement par carte bancaire sur internet des titres exécutoires émis par la collectivité adhérente dont le recouvrement est assuré par le comptable public.

Le service de paiement en ligne de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) dénommé TIPI permet aux usagers de payer par l'intermédiaire du gestionnaire de télépaiement de la DGFIP les créances ayant fait l'objet d'un titre exécutoire et pris en charge par le comptable public.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical

- ACCEPTE la proposition de Monsieur le Président,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention d'adhésion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 H 30.